

EPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu la délibération du 7 octobre 2022 approuvant le contrat de maintenance des logiciels
gestion financières et gestion des ressources humaines, passé avec la société AFI à Lognes

DEC2025_23

**Objet : Avenant n° 1 au contrat de maintenance des logiciels gestion financière et
gestion des ressources humaines**

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société AFI à Lognes un avenant n° 1 au contrat de
maintenance des logiciels gestion financière et gestion des ressources humaines ayant pour objet
l'hébergement d'une tranche supplémentaire de 10 gigaoctets.

ARTICLE 2 : Le montant annuel de l'avenant s'élève à 100.00 € HT

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de
la prochaine réunion.

Vermelles, le 7 juillet 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7 juillet 2025
Et de la publication le 7 juillet 2025